Le JJ.MM.AAAA

|  |  |
| --- | --- |
|  | Monsieur le Président  **Centre de Gestion de la Gironde**  **Immeuble HORIOPOLIS**  25 rue du Cardinal RICHAUD  33049 BORDEAUX CEDEX |

**Objet : protection sociale complémentaire.**

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre lettre d’information relative aux nouvelles dispositions de la protection sociale complémentaire applicable à nos agents au 1er janvier 2025 pour les risques prévoyance et santé.

Nous avons biens noté que le centre de gestion va, par sa compétence légale, lancer un appel à concurrence en mars 2024 pour souscrire un contrat collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux qui prendra effet au 1er janvier 2025.

Aussi, nous vous confirmons que (**case à cocher selon votre choix**) :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nous souhaitons** adhérer à ce contrat, et vous communiquons par conséquent le fichier des statistiques en conséquence afin de permettre aux assureurs de connaître mon risque et de proposer une tarification.  ***Note : votre assemblée ou conseil doit délibérer en ce sens****[[1]](#footnote-1).* |  |
| **Nous ne souhaitons pas** adhérer à ce contrat, et avons pris connaissance qu’en cas de demande ultérieure d’adhésion, nous risquons de ne pas bénéficier des taux mutualisés et donc plus avantageux. |  |

Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Président, l’assurance de notre considération distinguée.

SIGNATURE ET CACHET

1. Article 4 du décret n°2011-1474. [↑](#footnote-ref-1)